

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 15 juillet DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au Centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Monsieur Benoît BALUT, Administrateur,
Conseiller municipal délégué à la
participation citoyenne et au grand âge,

Étaient présents : MM., Olivier LAGARDE, Christophe THIESSÉ, Jean-Luc VIDAL,
Mmes Inci ALTUNTAS, Safia BEHILIL RAMDANE, Louisa BELAGGOUNE, Sylvie
CARDONA-GIL, Déborah HENRY, Stéphanie LOUCHEL,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Philippe BOUCAT, Raoul JOUET
Mmes Rachida DORDAIN, Jeanne POUHÉ, Lydie ROUSSEAU, Deniz YERLIKAYA,

Absents non excusés :

Avai(en)t donné pouvoir : M. Philippe BOUCAT à Mme Safia BEHILIL RAMDANE.

**M. Christophe THIESSÉ
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE
15 juillet 2026

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2026

DATE D'AFFICHAGE
17 juillet 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRÉSENTS 10

PROCURATION(S) 1

VOTANTS 11

Le Président certifie que la présente
délibération a été télétransmise à la
Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de
la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Président

Délibération n° 5

AVENANT N°4 AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) RELATIF À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE DE VAL-DE-REUIL AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

La loi d'adaptation au vieillissement du 27/05/2016 accorde une place particulière aux foyers logements désormais appelés résidence autonomie.

La résidence Espages développe depuis plusieurs années, un projet intergénérationnel et propose aux résidents, des services tels que la restauration, la laverie, le gardiennage et des temps d'animation a permis de contractualiser un contrat d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental pour une durée de cinq ans (délibération n°17/01/09 du 30 janvier 2017).

Une prolongation de la durée de la CPOM pour l'année 2026 nous permet d'obtenir une subvention de 17 596 €.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de

- **VALIDER** les termes de l'avenant n°4,
- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant n°4 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens relatif à la Résidence Autonomie de Val-de-Reuil entre le Département de l'Eure et la Résidence Espaces et tous documents s'y réfèrent.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **VALIDE à l'unanimité** les termes de l'avenant n°4,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant n°4 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens relatif à la Résidence Autonomie de Val-de-Reuil entre le Département de l'Eure et la Résidence Espaces et tous documents s'y réfèrent.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Marc-Antoine JAMET